



ENTREPRENDRE  
MEMPHRÉMAGOG  
PAR LA MRC

## **Soutien au travail autonome (STA)**

### **Qu'est-ce que le STA ?**

Le *Soutien au travail autonome* est un programme d'Emploi-Québec qui vise l'intégration en emploi des individus admissibles par la création de leur propre entreprise. Ce programme est administré localement par la MRC de Memphrémagog qui l'applique selon ses priorités d'intervention en développement économique.

### **Quel est l'objectif du programme ?**

L'objectif principal du programme STA vise à aider les individus admissibles à parvenir à l'autonomie sur le marché du travail grâce à la **création ou au développement de leur entreprise** ou en devenant des **travailleurs autonomes**.

Il consiste à fournir aux clients de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques ainsi qu'un soutien financier à mesure qu'ils élaborent et mettent en œuvre leur projet d'entreprise.

Le programme vise aussi à stimuler l'entrepreneuriat dans les secteurs économiques priorités par la MRC de Memphrémagog en offrant aux individus admissibles un soutien financier et technique durant les périodes de prédémarrage et de démarrage de leur projet d'entreprise.

### **À qui s'adresse ce programme ?**

Vous aimeriez créer votre propre entreprise ou devenir travailleur autonome ?

Si vous êtes admissible au programme STA, vous pourriez obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires et pour fonder votre entreprise, ou pour créer votre emploi.

### **Pour que vous puissiez obtenir de l'aide, votre projet doit :**

- viser la création d'un emploi à temps plein;
- être viable économiquement;
- se réaliser à l'intérieur du territoire de la MRC de Memphrémagog;
- répondre à un besoin du milieu.

### **Pour être admissible en tant qu'individu**

Pour participer au programme, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- être prestataire de l'assurance-emploi;
- être prestataire de l'aide sociale;

- être sans emploi et sans soutien public du revenu;
- être une travailleuse ou un travailleur à statut précaire.

Le programme STA doit être la solution qui vous permettra de créer votre propre emploi et d'intégrer le marché du travail.

### **Quels sont les secteurs priorisés ?**

- Agriculture
- Agro-tourisme
- Environnement
- Industrie touristique (excepté hébergement et restauration)
- Manufacturier
- Sciences de la santé
- Technologies de l'information
- Transformation alimentaire

### **Quels sont les secteurs exclus\*?**

- Activités religieuses
- Bars, brasseries ou pubs
- Commerce d'armes ou activités violentes
- Commerce de la drogue et ses produits dérivés
- Ésotérisme, médecine douce, coach de vie et croissance personnelle
- Garderies
- Massothérapie, acuponcture
- Naturopathie, herboristerie
- Tous commerces liés à l'industrie du sexe
- Tous commerces ou établissements d'un secteur subventionné par l'état

\* Liste non limitative. Le projet est évalué en fonction des besoins du milieu.

### **Quelles sont les premières étapes à franchir ?**

En premier lieu, vous devez vous assurer que votre projet est admissible au programme auprès de la MRC de Memphrémagog.

#### **Admissibilité du projet**

Le demandeur doit s'adresser à la MRC pour recevoir le formulaire *Ébauche du projet*.

Une fois le formulaire rempli, le demandeur doit le retourner à la MRC, accompagné de son curriculum vitæ.

Sur réception des documents, une ressource de la MRC communiquera avec le demandeur pour planifier une rencontre. Par la suite, le demandeur sera accompagné dans sa démarche par le conseiller.

En second lieu, vous devez vous assurer que vous êtes admissible au programme auprès du Centre local d'emploi de Magog (CLE).

## **Admissibilité de l'individu**

Le demandeur doit s'adresser au CLE pour se procurer le formulaire *Déclaration du ou des promoteurs – Soutien au travail autonome* et prendre rendez-vous avec un agent d'emploi.

Une fois le formulaire rempli, le demandeur doit le remettre à son agent d'emploi lors de leur rendez-vous. Par la suite, le demandeur sera accompagné dans sa démarche par son agent d'emploi.

## **POUR INFORMATION**

### **MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

455, rue MacDonald, bureau 200  
Magog (Québec) J1X 1M2  
Tél. : 819 843-9292, poste 240  
Courriel : e.gagnon@mrcmemphremagog.com

### **CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE MAGOG**

1700, rue Sherbrooke, bureau 100  
Magog (Québec) J1X 5B4  
Tél. : 819 843-6588 ou 1 800 363-4531 (sans frais)  
Télec. : 819 868-1722

Note : Le présent texte ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres conditions s'appliquent.